



Les dunes

Oyat des dunes

Les dunes constituent le dernier rempart avant la mer et permettent de diminuer l'énergie de la houle et de bloquer les avancées marines lors des tempêtes. Malgré la sécheresse, des espèces animales et végétales vivent dans les dunes (lézard, oyat, lys maritime...) et contribuent ainsi à leur protection contre l'érosion.



Digue du Fangassier

La digue à la mer

La digue à la mer a été construite en 1859 pour protéger la Camargue des intrusions marines. Les échanges d'eau entre la mer et les étangs se font par l'intermédiaire de vannes, appelés pertuis.



Les phares

Trois phares ont été construits en Camargue pour éviter les naufrages dont les marins avaient la hantise à cause de l'absence de relief et de contour précis : le phare de Faraman visible à près de 55 km, le phare de Beauduc et le phare de la Gacholle. Ce dernier a une hauteur de 17 mètres et est alimenté par une éolienne. Les marins le distinguent par son feu vert, blanc et rouge.

Numéros d'urgence



Numéro d'Urgence Européen
112



Centre anti poison de Marseille
04 91 75 25 25



15



18



17



3250



Attention, veuillez consulter la météo avant de partir et éviter de randonner par temps de mistral

Sur le parcours

Bar et restaurant

- Il n'y a pas de point d'eau, ni de possibilité de restauration. Pensez à prendre boissons et nourriture.
- Au phare de la Gacholle, possibilité d'acheter de l'eau et prêt de matériel de réparation de crevaillon seulement les week-ends et les vacances scolaires de 11h à 17h

Location de vélo

- Mas Saint Bertrand (Salin-de-Giraud) : 04 42 48 80 69
- Station-service du Bois Sacré (Salin-de-Giraud) : 04 90 58 93 03
- Restaurant Chez Germaine (Salin-de-Giraud) : 04 86 63 60 05
- Le Vélocycliste (Saintes-Maries-de-la-Mer) : 04 90 97 83 26
- Le Vélo Saintois (Saintes-Maries-de-la-Mer) : 04 90 97 74 56

A voir

- Au phare de la Gacholle, une exposition sur le littoral est proposée par la Réserve nationale de Camargue les week-ends et les vacances scolaires de 11h à 17h
- Plage
- Réserve naturelle nationale de Camargue



OFFICE DE TOURISME D'ARLES

Accueil Centre-ville : Bd des Lices - 33 (0)4 90 18 41 20
Accueil Salin-de-Giraud : Rue Tournayre - 33 (0)4 42 86 89 77
Adresse postale : BP21 - 13633 Arles Cedex
E-mail : ot-arles@visitprovence.com
Site internet : www.arlestourisme.com



OFFICE DE TOURISME DES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

5 av Van Gogh - 13460 Saintes-Maries-de-la-Mer
Tél : 33 (0)4 90 97 82 55 / Fax : 33 (0)4 90 97 71 15
E-mail : info@saintesmaries.com
Site internet : www.saintesmaries.com



La digue à la mer

VTT ✓
 VTC ✓
 Vélo ✓
2h30 à 4h

~~✓~~
 ✓
4h à 5h

Départ :

- Parking du phare de la Gacholle
- Office de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer

Distance : 24 km aller/retour

Difficultés :

- chemin de terre sur les 2/3 du parcours
- piste impraticable par temps de pluie et difficile par temps de mistral



1

La digue à la mer



Comment vous y rendre

• **D'Arles** : prenez la D570 en direction des Saintes-Maries-de-la-Mer, puis à gauche la D36 en direction de Salin-de-Giraud. Au niveau de Peaudure, prenez à droite le chemin du Grand Badon. Au bout du chemin, prenez à droite la D36c vers le Mas Saint Bertrand. Après le Mas Saint Bertrand, tournez à gauche vers la digue à la mer. Continuez la route puis la piste jusqu'au parking de la Gacholle, juste avant le phare.

• **De Salin-de-Giraud** : prenez la D36 en direction d'Arles, 2 km après, prenez à gauche la D36c, puis à droite vers le Mas Saint Bertrand. Après le Mas Saint Bertrand, tournez à gauche vers la digue à la mer. Continuez la route puis la piste jusqu'au parking de la Gacholle, juste avant le phare.

• **Des Saintes-Maries-de-la-Mer** : rendez-vous à l'office de tourisme, Avenue Van Gogh.

Au départ de la Gacholle :

1 Du **parking de la Gacholle**, prenez la digue à la mer en direction du phare de la Gacholle. Passez devant le phare et continuez durant 3 km sur les sentiers balisés. Vous pénétrez dans le territoire de la Réserve nationale de Camargue qui est une zone sauvage très riche mais aussi très fragile. De ce fait, restez sur la digue et les chemins indiqués.

2 Vous pouvez admirer la plage en empruntant le chemin à gauche près de l'ancien poste des douanes. Sinon continuez sur la digue à la mer jusqu'au Pertuis de Rousty.

3 A partir du **Pertuis de Rousty**, vous pouvez rejoindre les Saintes-Maries-de-la-Mer en continuant la digue. Le village se trouve à 6 kilomètres de ce point.

Au départ des Saintes-Maries-de-la-Mer :

Prenez le parcours en sens inverse.